

# Trousse d'information pour Nouveaux Groupes du Royaume de l'Est

Par: Baronne Catriona Mac Duff, OL, OP

Députée Sénéchale aux Nouveaux Groupes, Royaume du Laurier de l'Est

Salutations à toutes les bonnes gens qui lisent ces mots!

Félicitations pour votre nouvelle entreprise d'essayer d'organiser un nouveau groupe dans le Royaume de l'Est. Vous êtes priés de lire la liste d'exigences suivante. Il n'y a pas de limite de temps pour respecter ces exigences. Cependant, le plus tôt les documents initiaux seront complétés et approuvés, le plus rapidement votre groupe deviendra un groupe Naissant, officiellement reconnu.

Les éléments suivants sont requis pour la formation d'un nouveau Fief, Canton, Circonscription, Port, Fort ou Collège dans le Royaume de l'Est :

Pour les **tout nouveaux** groupes qui ne sont pas encore naissants, les éléments suivants doivent m'être envoyés :

1. Une belle et cohérente liste de codes postaux qu'ils souhaitent inclure dans le groupe. Une carte avec tous les codes postaux canadiens ou américains délimités doit l'accompagner. La carte doit aussi inclure tous les codes postaux des groupes voisins. Ceci sert à montrer qu'il n'y a pas d'îlots isolés dans aucun des groupes. Vos codes postaux sont disponibles en contactant le Sénéchal du Royaume.

Pour un **Collège, Fort ou Port** vous devez précisément indiquer l'institution avec laquelle vous êtes associés en soumettant le nom et l'adresse, ainsi qu'une carte de la base (*dans les limites des règlements de sécurité gouvernementales!!*) ou du collège, afin que le Royaume ait une localisation précise du groupe.

2. Si un des codes postaux énumérés dans la liste du nouveau groupe est déjà utilisé par un groupe existant (ce qui est souvent le cas), une lettre du Sénéchal du groupe existant doit être incluse, donnant explicitement la permission d'utiliser le code postal en question. La lettre soit ÉNUMÉRER ces codes postaux.

3. Une liste des officiers proposés pour le groupe, avec preuve d'adhésion active et de résidence dans les limites du territoire du groupe proposé. La seule preuve acceptable d'adhésion est une photocopie de la carte de membre active de l'officier proposé OU l'étiquette postale du numéro courant du PIKESTAFF. (Note : De par leur nature propre, les Collèges et Universités du 21<sup>e</sup> siècle ont une population transitoire. Très souvent les étudiants ont une adresse de domicile hors du Royaume. Par conséquent, les membres d'un Collège SCA proposé doivent aussi inclure une copie de leur carte d'étudiant moderne, pour prouver leur résidence au sein du Royaume, envoyée avec leur preuve d'adhésion SCA.)

Les officiers suivants sont requis pour la formation d'un nouveau **Canton, Collège, Circonscription, Port, ou Fort**:

- 1) Sénéchal
- 2) Échiquier
- 3) Maréchal de Combat OU Ministre des Arts et Sciences OU Héraut

Les officiers suivants sont requis pour la formation d'un nouveau **FIEF**:

- 1) Sénéchal
- 2) Échiquier
- 3) Héraut
- 4) Maréchal de Combat OU Ministre des Arts et Sciences

4. Le groupe doit avoir le parrainage d'un groupe SCA déjà établi—préférentiellement un de ses voisins. Une lettre du Sénéchal du groupe parrain devrait être incluse déclarant l'intention du groupe établi de devenir parrain du nouveau groupe.

5. Le Sénéchal proposé du nouveau groupe doit contacter le Sénéchal du Royaume, demandant qu'une liste des membres dans le territoire des codes postaux du groupe soit obtenue du siège social de la SCA à Milpitas, en Californie. Vous devez fournir les codes postaux précis comme indiqué au point 2 (ci-dessus) et la lettre d'approbation pour les codes postaux appartenant à un groupe déjà établi doit avoir été reçue. Cette liste inclura les adresses, afin que vous puissiez poster une lettre à tous les membres au sein de votre groupe proposé, demandant leur soutien. Vous pouvez aussi utiliser une lettre de soutien de format « liste » pour les membres qui peuvent être contactés sans passer par la poste. Avoir cette information assurera que l'entière population du nouveau groupe soit consultée.

6. Si le groupe proposé veut devenir un Canton ou un **Collège, Fort ou Port** d'une Baronnie ou une **Circonscription** d'une Province, il y a des exigences additionnelles:

Une lettre du Sénéchal Baronial ou Provincial approuvant la formation d'un nouveau groupe dans les frontières de la Baronnie ou Province.

Une carte de tout le territoire Baronial avec la zone du nouveau groupe proposé mise en évidence, de sorte qu'il soit possible de voir quel sera l'impact des frontières du nouveau groupe sur les frontières de la Province ou Baronnie dans son ensemble.

Une lettre du Baron et/ou Baronne de la Baronnie (ou du Vice-roi et/ou Vice-reine de la Principauté de la Couronne d'Ostrgardr, selon ce que le cas nécessite) serait appréciée, déclarant qu'ils appuient le nouveau groupe. Ceci n'est PAS exigé, mais démontre la bonne foi de toutes les parties concernées.

### **Veillez prendre note de ce qui suit en regard de la formation d'un Fort ou Port ou Collège :**

Dans le cas d'un **Fort ou Port** (une base ou installation militaire) : le concept de base derrière un fort ou port SCA est que c'est un groupe pour les membres qui sont directement affiliés à la base militaire. Les Forts et Ports peuvent devenir dormants en raison des changements dans la population militaire ou mouvements de troupes. Leur nombre fluctue, conséquence des membres qui demeurent à la base à un certain moment. Donc, cela devrait être pour les membres qui sont stationnés à la base, ou du moins qui y travaillent, et ce, à plein temps. Ceux qui ont une affiliation plus flexible, comme appartenir à un club parrainé par la base, ne sont PAS considérés comme « membres » de la base. Une preuve d'identité acceptable pour ces membres est leur carte de membre SCA ET des copies de leurs cartes militaires pour les militaires actifs et stationnés à la base, à condition bien sûr que cela ne constitue pas une brèche de sécurité de fournir cette information. Si le fait de fournir cette information est considéré comme une brèche dans la sécurité, une lettre déclarant l'affiliation de ce membre avec la base, et signée par ce membre, est suffisante et acceptable comme preuve.

Des copies des cartes d'identité civiles de la Base sont acceptables pour les civils qui travaillent à la base. Concernant les personnes dépendantes ou enfants de la base, une lettre du détenteur d'une carte d'identité de la base (ex. : parents des enfants) qui confirme le lien de dépendance, est acceptable.

### **Veillez prendre note de ce qui suit au sujet de la formation d'un Collège :**

Quand il s'agit de prouver l'adhésion d'un **Collège SCA**, le processus et raisonnement derrière sa formation est semblable à celui d'un Fort ou Port. Les collègues peuvent devenir dormants en raison des changements saisonniers dans la population étudiante. Le concept de base derrière un Collège SCA est que c'est un groupe pour les membres directement affiliés à un collège ou une université où ils étudient ou travaillent comme employé à un certain moment. Le nombre fluctue en raison des membres qui fréquentent l'école à un certain moment. Donc, ça doit être pour les membres qui fréquentent cette université, ou au moins qui y travaillent, et ce à plein temps. Ceux qui ont une affiliation plus flexible, comme appartenir à un club parrainé par l'école ne sont PAS considérés comme « membres » de l'école. Veuillez faire en sorte que les membres fournissent des copies de leur carte d'identité étudiante ainsi que leur carte de membre SCA valide. Concernant les personnes dépendantes ou enfants de membres de l'université, une lettre de ceux ayant des cartes d'identité (ex. : les parents des enfants) qui confirme le lien de dépendance est acceptable.

Puisque vous ne tiendrez pas de liste de codes postaux dans les Forts, Ports ou Collèges, vous n'aurez PAS besoin de commander une liste de membres auprès du siège social. Les documents requis pour la formation du nouveau groupe seront requis des membres associés à la base militaire ou université seulement, et non du groupe SCA avoisinant.

Une fois que les documents ci-dessus me seront retournés complétés, il est TRÈS IMPORTANT que le NOM du nouveau groupe soit soumis au Collège des Hérauts. Compléter le processus de soumission d'un nom peut prendre un an ou plus. Un devis d'armoirie peut être soumis en même temps que le nom, mais ce n'est pas requis pour le plein statut et peut être soumis à une date ultérieure.

Une fois reçue votre soumission pour devenir naissant, je la réviserai pour m'assurer que toutes les questions ont reçu réponse tel qu'indiqué. Si j'ai des questions, ou si les papiers sont incomplets, je vais téléphoner ou envoyer un courriel au représentant du groupe. Une fois que les documents sont approuvés, je les ferai parvenir au Sénéchal du Royaume de l'Est. Ceci me prend environ une semaine. Une fois l'information reçue par le Sénéchal du Royaume, elle sera traitée selon son horaire. Une fois que le Sénéchal du Royaume donne son approbation aux documents, il demande l'approbation de la Royauté actuelle de l'Est. Une fois cela reçu, une date est déterminée pour que la Royauté annonce le statut naissant du nouveau groupe dans une Cour Royale.

Je recommanderais à tous les Officiers du groupe naissant de contacter leur supérieur Régional ou du Royaume au début de la période naissante et s'informer sur ce qui est requis par le Royaume concernant les rapports trimestriels pour leur poste. La régularité des rapports est une exigence majeure pour être élevé au Plein Statut. Si des rapports manquent, ou qu'ils parviennent seulement sur une base irrégulière, le groupe se languira longtemps dans son statut naissant.

Durant la période de naissance, le groupe DOIT fournir les rapports trimestriels. Le Sénéchal du groupe doit envoyer un rapport de la situation de son groupe à son Député régional du Royaume. Comme Députée Sénéchale aux Nouveaux Groupes, j'exige également une copie de ces rapports. Les formulaires sont disponibles par les Députés Régionaux.

Les rapports trimestriels pour les officiers obligatoire du nouveau groupe doivent être envoyés aux Députés Régionaux comme suit :

Sénéchaux : 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre.

Échiquier : 15 février, 30 avril, 30 juillet, 30 octobre.

Tous les autres Officiers du nouveau groupe devraient contacter leur Député Régional ou leur supérieur du Royaume pour se renseigner afin d'obtenir les formulaires appropriés et pour confirmer les dates auxquelles ces rapports sont dus. Les coordonnées de tous les officiers Régionaux et du Royaume peuvent être trouvées dans le Pikestaff chaque mois.

### **Les groupes naissants souhaitant devenir un groupe de plein statut doivent soumettre les renseignements suivants :**

1. Un vote, conformément à la Loi du Royaume. Voir la version courante de la Loi du Royaume de l'Est pour les détails.
2. Une liste des codes postaux que le groupe couvre. Ce devrait être la même que la liste soumise quand le groupe a originalement été formé. Cependant, dans le cas où les codes postaux auraient changé, une lettre d'explication, incluant le lettre d'approbation des groupes de qui les codes postaux ont été pris, ou une copie de la lettre du Sénéchal du Royaume de l'Est si des Terres de la Couronne ont été assignées, doit être envoyée également.
3. Une liste des officiers actuels du groupe, avec preuve d'adhésion SCA et de résidence au sein des frontières du groupe. Là encore, la seule preuve acceptable d'adhésion est une photocopie de la carte de membre SCA valide de chaque officier ou une étiquette du PIKESTAFF. Ici aussi, une photocopie des cartes d'identités modernes du collègue devrait accompagner la preuve d'adhésion SCA pour les membres d'un Collège SCA.
4. Il doit y avoir des lettres de TOUS les officiers proposés du nouveau groupe déclarant les raisons pour lesquelles ils croient que le groupe naissant devrait devenir un groupe de plein statut. (Également, si le groupe est un sous-groupe d'un groupe déjà existant, comme un canton, il doit y avoir une lettre du Sénéchal du groupe parrain déclarant qu'il ne voit aucun inconvénient à l'élévation du nouveau groupe au plein statut.)
5. Une liste et description de tous les événements OFFICIELS que le groupe a tenus pendant sa période de naissance. Les groupes doivent avoir tenu au moins un événement officiel durant cette période. Il devrait aussi y avoir de l'information sur les démos. Il doit y avoir une liste variés d'activités qui se déroulent dans le groupe (ex. : activités locales régulières comme des pratiques, ateliers et rassemblements informels.)
6. Une lettre du Héraut de Brigantia déclarant que le nom du groupe est passé par le Collège des Hérauts et a été approuvé par le Roi ou la Reine Laurier des Armes.

Une des choses les plus importantes qui doit être évaluée à ce point-ci est la régularité avec laquelle les rapports trimestriels ont été reçus par moi et par le Sénéchal Régional du groupe. Un groupe qui tient des réunions, des démos, des ateliers et un petit événement occasionnel *et* qui remplit les rapports trimestriels appropriés dans les temps, aura une très bonne chance d'être approuvé pour le plein statut avec très peu de questions ou de problèmes. Cependant, si un groupe fait très peu pour démontrer la stabilité de son organisation et échoue à fournir ses rapports régulièrement—même s'ils tiennent un gros Événement de niveau du Royaume – sera laissé en état de naissance jusqu'à ce qu'ils puissent prouver qu'ils méritent le Plein Statut.

Une fois que j'aurai révisé et approuvé la soumission au Plein Statut, je remettrai les documents au Sénéchal du Royaume. Le transfert des documents de moi au Sénéchal du Royaume prend environ une semaine en moyenne. Une fois que le Sénéchal du Royaume aura reçu les documents, il les révisera et parlera du nouveau groupe à la Royauté actuelle de l'Est. La vitesse à laquelle les documents seront traités dépend du Sénéchal et de sa charge de travail à ce moment. Le Sénéchal demandera alors une lettre des Officiers du Royaume.

L'étape suivante est l'approbation de la Royauté. Le Sénéchal demandera alors des lettres de la Royauté. Une fois qu'ils auront donné leur accord, ils enverront leurs recommandations avec l'entièreté des documents à l'Assemblée des Directeurs. Puisque l'Assemblée se rencontre sur une base trimestrielle, les papiers peuvent être vérifiés dans le mois qui suit la réception, ou ça peut demander jusqu'à trois mois pour les réviser, selon le cycle de réunion de l'Assemblée.

L'étape finale vient quand l'annonce de l'élévation au plein statut est faite à la Cour. L'élévation n'est PAS officielle tant qu'elle n'est pas annoncée à la Cour. Cette annonce sera suivie, aussi tôt que possible, par une note dans le PIKESTAFF.

De la patience est requise des membres du nouveau groupe à toutes les étapes du processus! Le dossier envoyé à l'Assemblée doit passer entre de nombreuses mains.

Je demande que tous les groupes naissants m'envoient des copies de leurs rapports trimestriels afin que je puisse demeurer informée de leurs activités courantes. Les rapports peuvent être envoyés à :

**Baroness Catriona Mac Duff, OL, OP**

E-mail: [newgroupca@eastkingdom.org](mailto:newgroupca@eastkingdom.org)

*(Révisé 6 mars 2006)*

**Liste à cocher pour Nouveaux Groupes: Cochez sur ce formulaire quand le travail est complété!**

**Tous les nouveaux groupes:**

- \_\_\_ 1. Liste de codes postaux couverts par le nouveau groupe.
- \_\_\_ 2. Liste de codes postaux déjà en utilisation par un groupe déjà existant et une lettre du Sénéchal du groupe déjà existant.
- \_\_\_ 3. Une liste du groupe d'officiers proposés, avec preuve de membership SCA valide et de résidence
- \_\_\_ 4. Une lettre du Sénéchal du groupe parrain
- \_\_\_ 5. Le Sénéchal proposé du nouveau groupe doit contacter le Sénéchal du Royaume, demandant une liste des membres à l'intérieur de la région couverte par les codes postaux proposés.

**Si le groupe proposé se veut un Canton ou un Collège, Fort ou Port d'une Baronnie ou une Circonscription d'une Province, il y a des exigences additionnelles:**

- \_\_\_ 1. Le nom et l'adresse de l'institution ainsi qu'une carte de la base (dans les limites des règles de sécurité gouvernementales!!) ou du collège. (Pour un **Collège, Fort ou Port seulement**)
- \_\_\_ 2. Une lettre du Sénéchal Baronial ou Provincial approuvant la formation du nouveau groupe.
- \_\_\_ 3. Une carte de tout le territoire Baronial avec la région proposée du nouveau groupe mises en évidence,
- \_\_\_ 4. Une lettre du Baron et/ou Baronne de la Baronnie. Ce n'est PAS obligatoire, mais montre de la bonne volonté.

**Les groupes incipients souhaitant devenir groupe de plein statut doivent soumettre l'information suivante:**

- \_\_\_ 1. Un vote, conformément à la Loi du Royaume.
- \_\_\_ 2. Une liste des codes postaux que le groupe couvre.
- \_\_\_ 3. Une liste des officiers actuels du groupe, avec preuve de membership SCA et de résidence à l'intérieur des frontières du groupe.
- \_\_\_ 4. Il doit y avoir des lettres de TOUS les officiers proposés du nouveau groupe déclarant leurs raisons pour lesquelles ils croient que le le groupe naissant devrait devenir un groupe de plein statut. (Également, si le groupe est un sous-groupe d'un groupe existant, comme un canton, il doit y avoir une lettre du Sénéchal du groupe parrain déclarant qu'il/elle ne voit aucun inconvénient à l'élévation du nouveau groupe au plein statut)
- \_\_\_ 5. Une liste et description de tous les événements OFFICIELS que le groupe a tenus pendant sa période de naissance.
- \_\_\_ 6. Une lettre du Héraut de Brigantia déclarant que le nom du groupe est passé par le Collège des Hérauts et a été approuvé par le Roi ou Reine Laurier des Armes.